

Ma checklist d'installation en libéral

Infirmière libérale : les points à cocher, dans l'ordre

Cochez chaque étape au fur et à mesure et notez la date. Les informations s'appuient sur les sources officielles (Ameli, Ordre des infirmiers, Urssaf, INPI, Ordre des experts-comptables). Version du 29 novembre 2026.

Julie NEYRAT, expert-comptable
L'Experte Comptable Occitane · 23 rue Roussy, 30000 Nîmes
julie@expertecomptableoccitane.fr · expertecomptableoccitane.fr

1 Vérifier mes conditions d'accès

- [ ] **J'ai mon diplôme d'État d'infirmier**
  Condition de base pour exercer.
  Date : ___ / ___ / _____

- [ ] **Je justifie de 24 mois d'expérience (3 200 h) en structure de soins généraux**
  Sur les 6 années précédant ma demande de conventionnement. Autre voie : 18 mois (2 400 h) en structure + 6 mois (800 h) de remplacement d'un infirmier conventionné.
  Date : ___ / ___ / _____

- [ ] **J'ai vérifié le classement de ma zone d'installation**
  En zone sur-dotée, le conventionnement n'est accordé qu'au successeur d'un infirmier qui cesse définitivement son activité. Je me renseigne auprès de ma CPAM.
  Date : ___ / ___ / _____

2 M'inscrire à l'Ordre des infirmiers

- [ ] **Je suis inscrite au tableau de l'Ordre**
  Obligatoire pour exercer.
  Date : ___ / ___ / _____

- [ ] **Je connais ma cotisation**
  85 € par an en exercice libéral (appel 2026). Les nouveaux diplômés inscrits dans l'année sont exonérés de la première cotisation.
  Date : ___ / ___ / _____

3 Faire mes démarches auprès de la CPAM

- [ ] **J'ai fait mes démarches de conventionnement**
  La CPAM me délivre mon numéro de praticien. C'est la première démarche, avant la déclaration d'activité.
  Date : ___ / ___ / _____

- [ ] **J'ai obtenu ma carte CPS**
  Elle me permet de facturer mes actes.
  Date : ___ / ___ / _____

4 Déclarer mon activité

- [ ] **J'ai déclaré mon activité au guichet unique des formalités d'entreprises (INPI)**
  Au plus tard 8 jours après le début de mon activité, une fois mes démarches CPAM faites.
  Date : ___ / ___ / _____

5 Me protéger : l'assurance

- [ ] **J'ai souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle (RC pro)**
  Obligatoire en libéral. Beaucoup d'assureurs attendent d'avoir mon numéro SIREN : je les contacte dès l'immatriculation, et je ne commence pas mes soins sans mon attestation.
  Date : ___ / ___ / _____

6 Comprendre mes cotisations sociales

- [ ] **Je sais que je suis affiliée à l'Urssaf et à la CARPIMKO (retraite)**
  Le régime micro-social (micro-entrepreneur) n'est pas ouvert aux infirmiers libéraux. Mes revenus sont des BNC : je peux relever du micro-BNC (abattement de 34 %, recettes jusqu'à 83 600 €) ou de la déclaration contrôlée.
  Date : ___ / ___ / _____

- [ ] **J'ai estimé mes cotisations de la première année**
  Les cotisations de retraite comportent des forfaits, même pour un faible revenu. Je prévois de la trésorerie dès le départ.
  Date : ___ / ___ / _____

- [ ] **J'ai regardé si je peux bénéficier d'une exonération de CFE**
  Possible dans une commune de moins de 2 000 habitants ou en zone France ruralités revitalisation (exonération facultative).
  Date : ___ / ___ / _____

7 M'organiser au quotidien

- [ ] **J'ai choisi mon matériel et mon outil de facturation**
  Des outils simples, que j'utiliserai vraiment.
  Date : ___ / ___ / _____
- [ ] **J'ai organisé mon planning de tournées**
  Date : ___ / ___ / _____
- [ ] **J'ai ouvert un compte bancaire dédié à mon activité**
  Fortement conseillé. Les banques demandent en général le numéro SIREN : je l'ouvre dès l'immatriculation faite.
  Date : ___ / ___ / _____

8 Mettre en place ma comptabilité

- [ ] **J'ai fait le point avec un expert-comptable**
  Un rendez-vous gratuit d'une heure, pour recevoir une proposition d'accompagnement comptable adaptée à ma situation.
  Date : ___ / ___ / _____
- [ ] **Je sais quelles pièces conserver et comment les transmettre**
  Factures, relevés bancaires, justificatifs de dépenses : une comptabilité simple et suivie dès le premier jour.
  Date : ___ / ___ / _____

Je prends rendez-vous, c'est gratuit
Un rendez-vous d'une heure pour recevoir une proposition d'accompagnement comptable.
julie@expertecomptableoccitane.fr
L'Experte Comptable Occitane · 23 rue Roussy, 30000 Nîmes

Notes personnelles

Document fourni à titre indicatif
Cette checklist est un support d'information général, établi à partir des sources officielles disponibles au 29 novembre 2026 (Ameli, Ordre national des infirmiers, Urssaf, INPI, Ordre des experts-comptables). Elle ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une consultation juridique, fiscale ou sociale, et ne remplace pas l'avis d'un professionnel adapté à votre situation. Les règles, seuils et montants évoluent régulièrement : vérifiez-les auprès des organismes concernés avant toute décision. L'Experte Comptable Occitane ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une utilisation de ce document sans analyse de votre situation particulière. Reproduction interdite sans autorisation écrite.

Sources : Ameli, « Installation : le conventionnement et les aides » · Ordre national des infirmiers, « Devenir infirmier libéral » et « La cotisation ordinale » · Urssaf, « Praticien et auxiliaire médical » · Ordre des experts-comptables, fiche « Infirmier » (juin 2026).